

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2022/2023



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

PV N°12 - publié le 05 octobre 2022



District Drôme Ardèche de Football

Commission des Championnats et Coupes Seniors et Délégations



PROCÈS-VERBAL N°05
REUNION du 03 octobre 2022

Président : DJEDOU Djamel

Présents : FOUYAT Camille, Éric THIVOLLE, Bernard DELORME, Pascal BRUYAT.

Pour joindre la commission merci d'utiliser l'adresse mail du District, voir ci-dessous :
competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS :

RAPPEL : Pour les demandes de modifications (heure, date, terrains) pour une meilleure gestion de compétitions, merci de passer par Foot clubs et de respecter le délai de 12 jours. Sans raison valable de la part du club, les modifications de calendrier ne sont pas autorisées (pas de convenance personnelle). En effet, le calendrier étant établi pour la saison avec des journées de rattrapage, il devient difficile de définir d'autres dates sachant qu'il peut y avoir des reports pour cause d'intempéries

Merci de consulter les calendriers de vos catégories afin de pouvoir faire les modifications sur Footclub dans le temps impartis. Les demandes de semaine en semaine peuvent être refusées par la commission.

INFORMATION FMI :

L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres ! L'envoi des résultats doit se faire avant le lundi midi au plus tard.

→ Tout manquement fera l'objet d'une amende

→ Ne pas oublier de transmettre les identifiants de connexion aux bénévoles présents le jour de la rencontre.

Une personne de permanence est disponible sur le site du district tous les week-ends. En cas de problème (intempérie, forfait, problème FMI etc) vous devez obligatoirement la contacter.

RAPPEL AUX CLUBS

La commission informe que pour tous les reports, les demandes doivent être validées par la commission. Et rappelle que les demandes doivent être faites via FootClubs, les Clubs sont priés de vérifier sur leur espace FootClubs les demandes de modifications faites par les autres Clubs.

Nous rappelons que les horaires officiels sont : samedi 20h00, dimanche 12h30/13h00 (levé de rideau) et 14h30/15h00 (match principal).

Pour tout autres horaires, il vous faut l'accord du club adverse et l'homologation de la commission Séniors.

COUPES RENÉ GIRAUD

Le tirage de la Coupe René Giraud sera disponible dès la semaine prochaine.

REFERENT D1 ET D2

Responsable : **Éric THIVOLLE**

REFERENT D3

Responsable : **BRUYAT Pascal**

REFERENT D4 et D5

Responsable : **Bernard DELORME**

Concernant les ententes de Clubs, le District n'a plus la main dessus. Les Clubs doivent faire le nécessaire via Footclubs en cliquant sur organisation puis « vie des clubs ».

Comme la saison dernière la catégorie D5 se jouera en 2 phases : Accession et Challenge.

RESPONSABLE FMI et DELEGUES

Responsable:

Éric THIVOLLE

INFORMATION FMI :

L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres ! L'envoi des résultats doit se faire avant le lundi midi au plus tard.

→ Tout manquement fera l'objet d'une amende

→ Ne pas oublier de transmettre les identifiants de connexion aux bénévoles présents le jour de la rencontre.

DEMANDE DE DELEGUES

Vous avez la possibilité de faire une demande de délégué à vos frais. Cette demande doit être faite via l'adresse mail competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr avec la boîte officielle de votre club, 15j avant la date de la rencontre (sauf cas exceptionnel).

Le club demandeur se verra facturer les frais de délégué.

RESPONSABLE VETERANS

Responsable : **FOUYAT Camille**

Les Clubs désirant engager une nouvelle équipe dans la catégorie Vétérans pour la **deuxième phase** sont priés de se faire connaître en envoyant un mail à la commission FOUYAT Camille au 06.48.75.81.43 (merci de laisser un message vocal) ou par mail : competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

L'utilisation de la FMI est désormais obligatoirement.

La validation de la tablette devra être faite avant le lundi 12h.

En cas d'absence de FMI le club recevant sera amendé.

Aucun match ne peut être annulé ou reporté sur simple décision des deux clubs concernés.

Le non-respect de cette règle fera l'objet d'une amende.

FOOT DIVERSIFIE

Responsable :

Le calendrier sera disponible sur le site à partir de la semaine du 19 septembre.



PROCÈS-VERBAL N° 9 Réunion électronique du 03 / 10 / 2022

Présents : LAULGANET Roselyne, MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, AUBERT Philippe.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

HORAIRES

Pour donner suite au vote de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du mercredi 7 Septembre 2022 à Valence, les nouveaux horaires des compétitions et les modalités de demandes de modifications de dates et ou d'horaires s'appliquent avec effet immédiat.

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h00
U18	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

Horaire Légal : C'est l'heure officielle qui est affichée, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'heure de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'heure qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'heure autorisée est définie par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire négocié : C'est l'heure qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'heure est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'heure est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'heure. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

TOURNOI

Responsable : Roselyne LAULAGNET Mob : 06 11 15 53 93.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Tournoi autorisé :

RC TOURNON TAIN

U 11 le 05 novembre 2022

U 13 le 05 novembre 2022

U7 – U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique :

U7 : Samedi 10h00,

U9 : Samedi 13h30.

Rappel :

Dernière journée d'accueil des U7- U9

- **Samedi 1 octobre**

Le matin pour les U7 et l'après-midi pour les U9

Le club support :

- DAVEZIEUX (avec la venue du FFF Tour sur l'ensemble de la journée)

Pour les féminines

Journée de rentrée : **le samedi 2 octobre**

Les clubs supports :

- CORNAS
- MONTELIMAR

Modification calendrier U9

Poule 13 : Le plateau initialement prévu à VALLEE OUEZE le 08/10/2022 est annulé. Les club OS VALLEE OUEZE et CHOMERAC se rendent à JS LIVRON.

1^{er} Plateau U8/U9 :

Samedi 8 octobre 2022

Horaire 14h00

Nouveautés présentées lors des journées d'accueil et les réunions plénières

- 8 équipes par plateau
- 4 matchs de 10 minutes
- 1 jeu de mise en situation 2 contre 1

1^{er} plateau U6/U7

Samedi 15 octobre 2022

Horaire 10h00

U11

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

Parution calendriers:

Compte tenu de l'intégration de nouvelles équipes dans les différents niveaux, TOUS les clubs sont tenus de vérifier REGULIEREMENT, les calendriers de TOUTES leurs équipes.

Les calendriers des poules actualisés au Lundi 26 Septembre 2022 sont disponibles sur le site du District en rubrique Compétitions jeunes/Foot d'animation.

Date prochains plateaux : Samedi 08 Octobre 2022 à 10h00.

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

Phase de brassage :

Si un club souhaite effectuer une modification d'horaire, il doit obtenir obligatoirement l'accord de tous les clubs qu'il reçoit et transmettre un mail de confirmation (avec tous les clubs en copie) à competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr. Si un club ne peut se libérer au créneau demandé, l'horaire officiel du samedi 13h30 fait foi.

Rappel Niveau Excellence: Les clubs qui représenteront le District pour le Critérium LAURA Foot qui se déroulera au Printemps 2023 seront Labellisés ou engagés dans le processus de labellisation.

Les feuilles de matchs sont à retourner avant le lundi midi par mail à competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr en précisant U13 Niveau (Excellence, Promotion ou 1^{ère} Division) Poule n° X en objet du mail. Nous comptons sur votre réactivité et sur votre compréhension.

Les relances de feuilles de match U13 de la rencontre du samedi 01/10/2022 sont partis lundi 03/10/2022 au soir. Merci de consulter vos boites mails officielles et de répondre.

PITCH U13 et Coupe Charles André :

Les engagements en Coupe Charles André sont automatiques pour les équipes 3 et plus des clubs avec les équipes 1 & 2 sortantes du 1^{er} Tour de la Pitch. Si un club souhaite désengager une équipe, merci de transmettre un mail à la commission.

Le tirage des coupes sera diffusé dans les prochains jours. Merci de consulter le site du District.

U15

Responsable : Roselyne LAULAGNET 06 11 15 53 93

competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

Modifications de calendriers

Brassage

Poule B : Retrait de JOYEUSE SAINT PAUL 2.

Poule F : Retrait de FOOT YACOUB.

Coupe QUINTIN

Le tirage des 1/8 de finale a été effectué par Claude BRESSON.

Il aura lieu le 19 mars 2023 à 10h.

Consultez FOOTCLUBS ou le site du District.

Coupe PESTRE

Le tirage du tour de cadrage a été effectué par Martine MOMBARD et Mathilde REBOULLET.

Les matchs se dérouleront le 23 octobre à 10h.

Consultez FOOTCLUBS ou le site du District

Pensez à faire rapidement vos demandes de changements de jour et d'horaire.

U18

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

Coupe GAMBARDELLA : Félicitations aux équipes du District qui se sont qualifiées lors du 3ème tour FC MONTELMAR 1, SUD ARDECHE A.F 1, PIERRELATTE 1.

Le 4^{ème} tour est programmé le 15 octobre, les rencontres de championnat de ces équipes sont reportées au 14 janvier 2023.

Phase brassage :

Une nouvelle journée est ajoutée à notre calendrier des compétitions, le 22 octobre, du fait du report de la première journée.

Les poules sont diffusées sur le site du District.

L'équipe du VALLON PONT D'ARC FC qui souhaite s'inscrire en phase de brassage se voit interdite. En effet, la LAURAFoot ne retire pas l'inactivité concernant la catégorie des U18. Cette équipe ne pourra donc pas jouer officiellement, pour la saison 2022-2023.



Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 08 du 05 Octobre 2022

PERMANENCE ARBITRAGE DU WEEK-END DU 08 & 09 octobre 2022

- MARLHIN Alexandre (06.19.30.88.17). Merci de contacter, à partir du samedi matin, la personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage, **et non votre désignateur.**

NOTES DE FRAIS SAISON 2022/2023

La C.D.A. vous informe que la fiche de frais d'arbitrage pour la saison 2022/2023 est téléchargeable sur le site du District dans la rubrique « Documents » depuis le mardi 06 septembre.

INDISPONIBILITES

Comme annoncé lors de l'Assemblée Générale, pensez à déposer votre indisponibilité minimum **15 jours avant**, et surtout de bien la déposer **le vendredi avant 14 h 00 dernier délai.**

ATTENTION DE BIEN COCHER LES CASES LIGUE ET DISTRICT.

Pour tout manquement à cette nouvelle règle, il sera appliqué le règlement intérieur.

RATTRAPAGES TEST PHYSIQUE « TAISA »

La C.D.A. vous informe que deux séances de rattrapages du test physique « TAISA » sont programmées le :

- Samedi 29 octobre 2022 sur le terrain synthétique de PONT DE L'ISERE (26) de 10h00 à 11h30
- Samedi 28 janvier 2023 (lieu et horaire à définir)

Tous les arbitres absents et en règle avec le dossier médical où ayant ratés les tests, sont convoqués.

TOUT ARBITRE N'AYANT PAS RÉUSSI SON TEST PHYSIQUE NE SERA PAS DÉSIGNÉ

FORMATION DES NOUVEAUX ARBITRES-ASSISTANTS DISTRICT

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe qu'une matinée de formation pour les nouveaux arbitres-assistants qui évolueront en District 1 lors de cette saison sportive aura lieu le samedi 15 octobre 2022 à GUILHERAND-GRANGES.

Rendez-vous à 8h30 très précises (stade des Combes). La formation prendra fin à 12h00.

Se munir d'une tenue sportive (short, chaussettes, chaussures de foot, maillot...) ainsi que le nécessaire de douche et le matériel prise de note. La présence à l'intégralité de cette demi-journée de formation est **OBLIGATOIRE.**

Par ailleurs, tous les arbitres centraux adultes et jeunes qui manifestent un intérêt pour la fonction d'arbitre-assistant peuvent assister à cette matinée de formation.

Ordre du jour :

- Atelier technique et physique
- Point technique (signalisation, vidéo DTA...)
- Parole aux arbitres assistants

LISTE DES ARBITRES ASSISTANTS CONVOQUES

NOM	PRENOM	CATEGORIE
ACARDY	NOEMIE	District Assistant 2
BUTLER	SYLVAIN	District Assistant 2
BOURDEUX	CLEMENT	District Assistant 2
CHAZALON	EMILIEN	District Assistant 2
DUBOIS	MICHAEL	District Assistant 2

REUNIONS TECHNIQUES (FACULTATIVES)

Comme annoncé lors des Assemblées Générales, 3 réunions techniques sont prévues en novembre 2022 :

- Le lundi 07 Novembre 2022 à St Jean Le Centenier (07) de 19h30 à 21h30.
- Le mardi 08 Novembre 2022 à Sarras (07) de 19h30 à 21h30.
- Le samedi 26 Novembre 2022 au Siège du District (07) de 09h30 à 11h30.

Ces 3 réunions sont des réunions d'ordre technique et ne sont que facultatives.

Tous les arbitres jeunes et adultes y compris les arbitres stagiaires peuvent y assister et choisir la date qui leur convient. **Ces réunions sont réservées uniquement aux Arbitres, Observateurs et Tuteurs.**

Toute présence sera créditée d'un bonus de 3 points sur votre classement.

RAPPORT DISCIPLINAIRE

Nous vous rappelons, que tout rapport doit être fait **UNIQUEMENT** sur votre « **Portail officiels** » : cue ce soit suite à un carton rouge, suite à des incidents d'après match ou que soit un carton rouge suite à deux avertissements.

Pensez à prendre une photo de votre feuille de match afin d'éviter tout problème.

Celui-ci doit être effectué dans les **48 heures** qui ont suivi la rencontre.

CHANGEMENT D'ADRESSE POSTALE - N° DE TELEPHONE - D'ADRESSE MAIL

Pour changement de vos coordonnées, que ce soit adresse postale, N° de téléphone ou adresse mail, vous devez faire un courriel **uniquement** à la boîte Mail de la **Commission Départementale en Arbitrage** : « arbitres@drome-ardeche.fff.fr »

AGENDA PROVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES – SAISON 2022/2023

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCÈS VERBAUX et ARBITRAGE

OCTOBRE 2022

- Samedi 15 octobre :

Formation continue des arbitres assistants (nouveaux)

- Samedi 29 octobre :

Séance de rattrapage du test TAISA (matinée)

NOVEMBRE 2022

- Lundi 7 novembre :

Formation technique des arbitres adultes et jeunes (soirée) Lieu à définir

- Mardi 8 novembre :

Formation technique des arbitres adultes et jeunes (soirée) Lieu à définir

- Samedi 26 novembre :

Formation technique des arbitres adultes et jeunes (matinée) Au Siège du District

DECEMBRE 2022

- Samedi 17 décembre :

Formation continue des arbitres assistants agréés Ligue et District

JANVIER 2023

- Samedi 21 janvier :

Formation continue des arbitres classés D1 et D2 (journée)

- Samedi 28 janvier :

Dernière séance de rattrapage du test TAISA (matinée)

FEVRIER 2023

- Vendredi 10 février :

Formation continue des jeunes arbitres U15 et U18 (matinée)

MARS 2023

- Samedi 4 mars :

Formation continue des arbitres classés D3 (matinée)

- Samedi 18 mars :

Formation continue des arbitres classés D4 (matinée)

AVRIL 2023

- Samedi 8 avril :

Formation continue des jeunes arbitres U15 et U18 (matinée)

- Samedi 29 avril :

Formation continue des arbitres adultes et jeunes toutes catégories (matinée)

MAI 2023

- Vendredi 12 mai :

Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)

ERRATUM

Lors de la rédaction du précédent PV n°07, une erreur s'est glissée dans liste des arbitres en Foot-entreprise. Il fallait lire BOURDEUX Clément et non BOURDEAUX Clément.

LISTE DES ARBITRES EN FOOT- ENTREPRISE (RECTIFICATIF)

Suite à une rectification, veuillez trouver ci-dessous la liste des arbitres ayant répondu positivement au Foot-Entreprise.

Attention, seuls les arbitres ayant réussi les 24 accélérations pourront être désignés

ANDRE Mylan
AYDIN Aydin
AZCUE Axel
BAZRI Mustapha Farid
BINAUD Laurent
BOUKABOUS Nadir
BOURDEUX Clément
GALOYAN Youri
GARNIER Vivien
GNAHORE Bahi
HAFSOUNI Maher
LEBEAU Quentin
MORET James - **Non désignable**
MZOUGHJI Mohamed
NAICH Mostafa
ORHAN Emre
PIGNON Kévin - **Non désignable**
REBOUL Jean-Pierre
ROUBI Frédéric
SHAMOIAN Ronaldo
SOUL Khaled
SOUMAILA Soilihi

ENTRETIEN ORAL AU SIEGE DU DU DISTRICT (à la demande de Mehdi RAHIBI)

le mardi 27 Septembre 2022 à 18h00.

Suite à sa notification de retrait de 10 points et de son amende de 25€ concernant la non-participation à l'une des Assemblée Générale. (Étant parti après avoir effectué le test TAISA).

Celui-ci a demandé à être reçu par le Président.

Après avoir écouté les arguments de Mehdi RAHIBI, en présence de Jean-Baptiste RIPERT (secrétaire), La CDA lui a montré sa fermeté sur l'application du règlement intérieur et a maintenu les sanctions qui lui ont été notifiées.

COURRIERS DES ARBITRES

- **COISSARD Stéphane** : Courriel nous adressant son Certificat Médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 26/10/2022. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **POTTIER Anthony** : Courriel nous adressant son Attestation Médicale justifiant son indisponibilité jusqu'au 05/10/2022. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **DJAID Oussama** : Courriel nous adressant son Arrêt de Travail justifiant son indisponibilité jusqu'au 04/10/2022. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **FOURNIER Thibaut** : Courriel nous informant de son absence pour raison de santé à sa rencontre du 02/10/2022. Lu et noté dans l'attente d'un Certificat Médical. Prompt rétablissement.

INFORMATION AUX CLUBS (CHANGEMENT DE MAILLOTS)

Nous vous rappelons que lorsque deux équipes ont la même couleur de maillot lors d'une rencontre de District, c'est à l'équipe recevant de changer les maillots.

INFORMATION AUX CLUBS (ARRETES MUNICIPAUX OU ANNULATION DE RENCONTRE)

La Commission Départementale en Arbitrage rappelle à l'attention de tous les clubs, que lorsqu'il y a un Arrêté Municipal ou que la rencontre n'a pas lieu, quel que soit la raison, vous devez prévenir l'arbitre par téléphone ou bien alors appeler la permanence arbitrale du week-end, si celui-ci n'est pas joignable, **mais en aucun cas, de lui laisser un sms ou de lui envoyer un mail.**

Merci d'en prendre note.

COURRIERS DES CLUBS

- **HOSTUN ESP** : Courriel nous demandant un arbitre pour son équipe Féminines à 8 pour la rencontre du 08/10/2022. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- **VALLIS AUREA FOOT** : Courriel nous demandant un arbitre pour toutes les rencontres à domicile de son équipe Seniors D 5. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- **FC LARNAGE SERVES** : Courriel nous adressant les félicitations de l'arbitre de la rencontre des U 18 du 01/10/2022. Lu et noté. Remerciements. Nous transmettons votre courriel à l'intéressé.
- **FC LE CHEYLARD** : Courriel nous demandant un arbitre pour son équipe U 18 BRASSAGE pour la rencontre du 15/10/2022. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.

LIVRE «LE FOOTBALL ET SES REGLES » - GUIDE DE L'ARBITRAGE

INFORMATION A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe que le livre « le Football et ses règles » et le Guide de l'Arbitrage édition 2022/2023 sont disponibles.

Pour toute commande, merci de bien vouloir vous rapprocher de Roland VIALLET, Conseiller Technique Départemental en Arbitrage – 06-15-60-01-54 ou 04-75-81-36-43 ou par mail à l'adresse suivante : r.viallet@drome-ardeche.fff.fr

Le montant du livre « le Football et ses règles » est fixé à 28€.

Le montant du Guide de l'Arbitrage est fixé à 10€.

Pour le règlement, 3 possibilités :

- Chèque à établir à l'ordre du DDA de Football,
- Espèces,
- Club d'appartenance à imputer (accord préalable).

Le Président
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire
Jean Baptiste RIPERT



Commission Statut de l'Arbitrage

PROCES VERBAL N° 1

Réunion du 13 Septembre 2022

Président : M. PROTOY Baptiste

Membres : MM. DUPUIS Marc, GIRODON Philippe, MICHELAS François, CHABBAT Maurice, BRUNEL Nicolas

Excusé : M. BRET Vincent

Les clubs listés ci-dessous sont à la date du 30 Septembre 2022 en infraction avec le Statut de l'Arbitrage et le Statut Aggravé et le seront pour la saison 2022/2023. Ce procès-verbal tient compte uniquement des licences « Arbitre » enregistrées par les clubs.

A noter : les clubs ont jusqu'à la date du 28 février pour se mettre en règle au regard des obligations du Statut de l'Arbitrage. Les amendes sont mentionnées ci-dessous à titre indicatif et seront prélevées après le 28 février si les clubs ne se sont pas mis en règle. Attention, être en règle au 28 février ne veut pas nécessairement dire être en règle au 30 juin pour l'examen définitif.

Nom du Club	N° du Club	Niveau de la compétition le plus élevé	Infraction	Amende Financière
A.S. DESAIGNOISE	554426	D4	1ère année - 1Arbitre	50,00 €
A. ST BARTHELEMY LE PIN GROZON	530928	D4	3ème année - 1Arbitre	150,00 €
A.S. DU PIC	525332	D4	1ère année - 1Arbitre	50,00 €
A.S. CORNAS	536261	D2	2ème année - 1Sénior	100,00 €
A.S. ROUSSAS GRANGES GONTARDES	532967	D3	2ème année - 1Arbitre	100,00 €
A.S. ST BARTHELEMY DE VALS	520419	D4	2ème année - 1Arbitre	100,00 €
A.S. VAENSOLLES	521003	D2	2ème année - 1Sénior	100,00 €
A.S.L. GENISSIEUX	526339	D4	1ère année - 1Arbitre	50,00 €
AM. S. DONATIENNE	504316	U18D1	1ère année - 1Jeune	50,00 €
ATHLETIC CLUB DE L'ALLET	560985	D4	1ère année - 1Arbitre	50,00 €
C.O. CHATEAUNEUF DU RHONE	525624	D4	2ème année - 1Arbitre	100,00 €
CERC.S. MALATAVERNE	533767	D4	2ème année - 1Arbitre	100,00 €
E.S. ST JEURE D'AY	528652	D4	3ème année - 1Arbitre	150,00 €

ENT.S. CHOMERACOISE	529711	D1	1ère année - 1Sénior	120,00 €
ET.S. MALISSARDOISE	523342	D4	1ère année - 1Arbitre	50,00 €
F.C. RAMBERTOIS	554458	D4	2ème année - 1Arbitre	100,00 €
F.C. COLOMBIER ST BARTHELEMY	549369	D3	1ère année - 1Arbitre	50,00 €
F.C. DU CHATELET	581391	D2	2ème année - 1Sénior	100,00 €
F.C. HAUTERIVES U.S. GRAND SERRE	546999	D2	1ère année - 1Sénior	50,00 €
F.C. ORGNAC L'AVEN	532631	D4	2ème année - 1Arbitre	100,00 €
J.S. MONTILIEUNE	528941	U15D1	2ème année - 1Jeune	100,00 €
O. RUOMSOIS	548045	D1	1ère année - 1Sénior	120,00 €
O.S. VALLEE DE L'OUVEZE	553425	D4	2ème année - 1Arbitre	100,00 €
O. SALAISE RHODIA	504465	U15D1 - U18D1	2ème année - 1Jeune	100,00 €
U.S. PORTES HAUTES CEVENNES	581869	D1	2ème année - 1Sénior	240,00 €
U.S. BEAUFORTOISE	524598	D4	2ème année - 1Arbitre	100,00 €
U.S. DAVEZIEUX VIDALON	509197	D1	3ème année - 2Séniors	720,00 €
U.S. MONTELIER	521473	D3	2ème année - 1Arbitre	100,00 €
U.S. PEYRINOISE	518770	D4	2ème année - 1Arbitre	100,00 €
U.S. ST GERVAIS S/ROUBION	521002	D3	1ère année - 1Arbitre	50,00 €
UNION SPORTIVE DE VEYRAS	560198	D4	2ème année - 1Arbitre	100,00 €